

Régie Municipale d'Electricité de Laruns

Prix hors taxes au : 01/08/2026

TARIF BLEU REGLEMENTE OPTION BASE RESIDENTIEL

Depuis le 1er février 2026, le tarif **Base Résidentiel** n'est plus proposé pour les souscriptions de puissance supérieure à 6 kVA (option Heures Creuses / Heures Pleines automatiquement appliquée).

Ce tarif est dit **en extinction**, ce qui signifie que les clients qui en bénéficient déjà peuvent le conserver.

*A compter du 1er février 2027, le tarif **Base Résidentiel** sera supprimé pour les contrats de puissance supérieure à 15 kVA. Ce tarif est dit **en suppression**, ce qui signifie que cette mesure s'applique à la fois aux nouvelles souscriptions et aux clients qui en bénéficient actuellement, lesquels devront évoluer vers une autre option tarifaire.*

A ce jour, et jusqu'au 1er février 2027, la grille tarifaire appliquée est la suivante :

Puissance souscrite en kVA	Abonnement annuel en €/an	Prix de l'énergie en €/kWh	
3	110,64	0,1361	
6	143,28	0,1361	
9	178,80	0,1348	De 9 kVA à 36 kVA : option Base non proposée aux nouvelles souscriptions
12	212,88	0,1348	
15	244,56	0,1348	
18	277,32	0,1348	
24	347,88	0,1348	
30	411,84	0,1348	
36	476,52	0,1348	

TARIF BLEU REGLEMENTE OPTION HEURES CREUSES RESIDENTIEL

Puissance souscrite en kVA	Abonnement annuel en €/an	Prix de l'énergie en €/kWh	
		Heures Pleines	Heures Creuses
3	110,64	0,1479	0,1018
6	143,28	0,1479	0,1018
9	178,80	0,1479	0,1018
12	212,88	0,1479	0,1018
15	244,56	0,1479	0,1018
18	277,32	0,1479	0,1018
24	347,88	0,1479	0,1018
30	411,84	0,1479	0,1018
36	476,52	0,1479	0,1018

Les prix indiqués correspondent à :

- l'abonnement annuel dont le montant est fonction de la puissance mise à disposition
- le prix du kWh qui correspond au prix unitaire de chaque kWh consommé par le client

Ces prix intègrent :

- la Contribution Tarifaire d'Acheminement
- l'accise sur l'électricité de 0,3085 €/kWh
- la TVA à 20%